

Levée des sanctions contre l'Iran

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a annoncé que le gouvernement avait levé, le 3 mars, les sanctions imposées à l'Iran à la suite de son occupation, le 4 novembre 1979, de l'ambassade des États-Unis à Téhéran et de sa détention de membres du personnel comme otages pendant 14 mois, contrevenant ainsi au droit international.

Simultanément, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, annonçait que cette décision entraînait la levée de l'embargo sur les exportations vers l'Iran imposé en vertu de la loi sur les permis d'importation et d'exportation.

La décision de lever les sanctions a été prise à la suite de la remise en liberté des otages le 20 janvier dernier et de la levée des sanctions par d'autres pays, notamment les États-Unis, les États membres de la Communauté économique européenne (CEE), le Japon, la Norvège et l'Australie.

Le gouvernement n'a pas encore examiné la possibilité de rouvrir l'ambassade du Canada à Téhéran et n'en a pas l'intention dans un avenir prévisible. Il voudra notamment s'assurer de la sécurité du personnel canadien qui sera réaffecté à l'ambassade avant de prendre cette décision.

Remise de décorations militaires

La Reine, souveraine de l'Ordre du mérite militaire, a présenté, le 17 février au Palais de Buckingham, à Londres, l'insigne de Commandeur de l'Ordre du mérite militaire au lieutenant-général Joseph Armand René Gutknecht.

Le lieutenant-général Gutknecht, ancien commandant adjoint de la Force mobile à Saint-Hubert (Québec), fut promu à ce grade et nommé, au cours de l'été dernier, à son poste actuel de représentant militaire du Canada auprès de l'OTAN à Bruxelles (Belgique).

Au cours de cette cérémonie, la Reine a présenté également l'insigne de Membre de la division militaire de l'Ordre de l'Empire britannique au major John Gavin Easson, du régiment 8th Canadian Hussars (Princess Louise's), afin de souligner son service méritoire au Quartier général du 1er Corps de l'Armée britannique du Rhin de 1977 à 1979. Le major Easson est actuellement en poste au Quartier général des Forces canadiennes en Europe, à Lahr (Allemagne de l'Ouest).

Signature d'importantes ententes commerciales avec le Mexique



Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, signe l'Accord sous le regard du premier ministre (à sa gauche) et du ministre du Commerce, M. Lumley (à sa droite). À l'extrême-gauche, l'on reconnaît le secrétaire mexicain du Commerce, M. Jorge de la Vega Dominguez.

Le Canada et le Mexique ont signé deux ententes commerciales importantes dans le secteur de l'agro-alimentaire et des biens manufacturés.

Au terme de la première entente, évaluée à plus de \$100 millions, la Commission canadienne du blé livrera au Mexique, en 1981 et 1982, 100 000 tonnes de blé d'hiver. L'entente comprend une option de 300 000 tonnes supplémentaires de blé n. 3 de l'Ouest canadien pendant la même période. Elle prévoit aussi l'approvisionnement et l'achat de produits agricoles au cours des deux prochaines années.

L'entente a été signée par le ministre canadien du Commerce, M. Ed Lumley, et le secrétaire mexicain du Commerce, M. Jorge de la Vega Dominguez, ainsi que par le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, et le directeur général de l'Agence des produits alimentaires de base du Mexique (CONASUPO), M. Enrique Ballesteros.

Cette entente, d'une grande importance pour les deux pays, traduit la volonté du Mexique de varier ses sources d'approvisionnement de produits alimentaires venant compléter la production locale.

M. Lumley a déclaré que lors de sa

visite au Mexique en juin dernier, il avait signifié à M. de la Vega la volonté du Canada de fournir au Mexique les denrées alimentaires nécessaires, à court et à moyen termes, ainsi que d'aider le Mexique à réaliser ses programmes visant à l'autosuffisance agro-alimentaire.

Le Canada deviendra ainsi le deuxième fournisseur du Mexique pour les produits alimentaires.

Rames de métro canadiennes à Mexico

La deuxième entente concerne l'engagement pris par le métro de la ville de Mexico d'acheter, auprès de la société Bombardier Inc., 20 rames de métro comprenant chacune neuf wagons.

Cette transaction d'une valeur de \$100 millions constitue un des contrats de fabrication les plus importants obtenus jusqu'ici par l'industrie canadienne sur les marchés étrangers.

Il s'agit de la deuxième étape d'une coopération à long terme entre le Canada et le Mexique dans le secteur du transport urbain, a déclaré M. Lumley. Au début de l'année, les services d'ingénierie du métro de Montréal ont signé un contrat d'aide technique avec le métro de la ville de Mexico.